DANS LE MONDE

ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER

Cologne, 13 janvier. — Quatre wagons se sont renversés à la suite de la rupture d'un essieu.

Il y a quatre morts et deux blessés.

Les trains qui se croisaient enveloppent 11 [illegible]

ATTENTAT NIHILISTE

Saint-Pétersbourg, 13 janvier. — Les membres du comité exécutif qui ont présidé au meurtre du général Mezentzoff, ont été condamnés à la déportation dans les régions les plus lointaines de la Sibérie.

Le contre-amiral Avelan est nommé aide de camp général, adjoint au chef de l'état-major général du ministère.

Chronique Régionale

LE CONGRÈS DE LENS

Les délégués du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais et les membres des conseils des caisses de secours avaient convoqué pour hier dimanche, les médecins membres du syndicat, ainsi que les médecins indépendants à se réunir tous en congrès, afin de mettre d'accord sur les divers points de la réorganisation du service médical des caisses de secours.

La convocation indiquait le rendez-vous pour dix heures du matin à Lens.

A onze heures, M. Basly, député, ouvre la séance.

Il y a à ce moment quatre médecins et il paraît qu'il n'y en aura pas d'autres.

Voici les noms de ces honorables citoyens : Docteurs Bécourt de Liévin, Lédée, d'Hénin-Liétard, Bienvenu, de Noux; Choquet, d'Avion.

Par contre, les délégués mineurs étaient venus nombreux au rendez-vous.

La séance

A onze heures, la séance est ouverte et M. Basly prend aussitôt la parole.

Discours de M. Basly

En ouvrant cette séance, qui devait être à mes yeux une séance de conciliation, il me reste encore à regretter que le Syndicat des médecins n'ait pas répondu à notre appel.

Il tenait à établir que nous avons fait tous nos efforts pour provoquer les explications des médecins. Les derniers ne sont point venus, ils seront responsables plus tard, à ce point de vue, de ce qui pourra se produire.

Nous avons pour but de chercher une entente commune. Nos efforts ne peuvent aboutir qu'à un jour où nous voir et M. le docteur Lourties s'est contenté de nous déclarer que les médecins se tenaient à la disposition des caisses de secours.

L'attitude des médecins est assez singulière et je m'étonne qu'ils aient cru devoir envoyer une pareille réponse.

Il paraît que la cause en est due en partie à ce fait, que le bureau du syndicat des médecins aurait abusivement prétendu se consulter les intéressés, c'est-à-dire les membres du syndicat et dans ces conditions, il est beaucoup de syndiqués qui se sont abstenus.

Le terrain de transaction que nous proposions n'existe donc plus et ce n'est pas notre faute (applaudissements).

La plupart du temps, nous assistons à ce triste spectacle d'un médecin s'inclinant devant l'influence de la compagnie et faisant, par suite, son marché de la vérité, quand cette vérité est favorable au mineur et préjudiciable à la compagnie.

Aujourd'hui, nous aurions voulu examiner toutes ces choses ensemble, mais il y a impossibilité.

Nous voudrions voir les médecins indépendants libres de toute attache, sans préoccupation politique et nous consacrant tout leur temps, tous leurs soins.

Si le syndicat des médecins revient à de meilleurs sentiments à notre égard, nous serons prêts à les bien accueillir.

En attendant, le Congrès d'aujourd'hui ne pourra pas avoir la solution que nous espérions, car il manque une des deux parties.

On nous dit bien que le syndicat des médecins est prêt à recevoir des griefs au sujet de tel ou tel membre qui appartenait quelque [illegible] dans son service auprès des mineurs. Le syndicat dit même qu'il fera une enquête à ce sujet, si on le demande.

On ne peut être à la fois juge et partie et nous n'avons pas besoin de syndicat pour juger de nos propres intérêts.

D'autre part il y a de tous les côtés des abus commis par les Compagnies et si on reste avant de donner des conseils aux autres orateurs, à remercier les quelques médecins indépendants qui ont bien voulu répondre à notre appel. (Applaudissements.)

Discours de M. Lamendin

Je n'ai pas le même espoir que Basly au sujet du syndicat des médecins.

Ces derniers ont toujours considéré que l'administration de la Compagnie était aussi l'administration de la caisse de secours.

J'espère comme Basly mais pas pour le moment.

Les médecins se sentent soutenus et ils sont si sûrs à résister à outrance.

On met toute la mauvaise volonté possible à nous accorder des réformes longtemps attendues.

Il y avait là aussi que la loi sur les caisses de secours était à l'étude avant d'aboutir.

Rien de sûr, on ne s'en sait plus que la circulaire des ingénieurs des mineurs soit émanée de la caisse des retraites.

Ces délégués n'ont aucune garant e contre les accidents dont ils ne peuvent être victimes. On les assimile aux fonctionnaires.

Tout dans cet ordre de faits s'enchaîne. Convaincu que les médecins ne se rendraient pas au Congrès d'aujourd'hui, j'ai voulu qu'ils fussent invités par *lettres recommandées*, afin d'éviter en cas de non acceptation qu'on vienne dire que c'est nous qui ne voulons pas discuter.

M. Lamendin donne ensuite lecture de quelques lettres de médecins qui déclarent adhérer à la convocation mais qui ne peuvent toutefois s'y rendre, le syndicat s'ayant pris une résolution contraire.

Afin de prouver la mauvaise volonté des Compagnies et la complicité de certains médecins, M. Lamendin raconte une anecdote assez singulière et qui tend à établir la mauvaise foi d'un des médecins de la Compagnie.

Un ouvrier nommé Hornez, Palmyre, âgé de 26 ans, mineur à la Compagnie de Lens, avait été blessé il y a quelques années dans l'exercice de son travail quotidien.

La Compagnie paya le blessé pendant plusieurs mois, après quoi, sur le rapport du médecin, le blessé fut considéré comme malade et par conséquent rayé des subsides de la compagnie, les malades relevant de la caisse de secours.

Les mineurs ind gnés conduisirent Hornez chez le docteur Hénaut, ancien maire de Bethune qui remit depuis un bon certificat. Pour l'ouvrier était très atteint par suite de *blessures*.

Le docteur Germe d'Arras et enfin, M. Brouardel, doyen de la Faculté de médecine de Paris, déclarèrent tous deux que l'invalidité de l'homme provenait, non de maladie, mais de la blessure.

Malgré les déclarations de honorables docteurs, M. Bollaert, malgré les protestations de 26 délégués, déclara qu'il ne considérait comme valable que le certificat du médecin de la Compagnie.

Depuis lors, le pauvre mineur est réduit à la mendicité.

M. Lamendin continue par l'histoire d'un mineur de Noeux, asphyxié et qui après constatation du médecin de la compagnie fut considéré comme décédé d'une rupture d'anévrisme.

Il fallut l'exhumation et l'autopsie pour démontrer que le médecin de la compagnie avait menti.

Depuis lors, une pension est faite à la veuve. Ce n'a pas été sans mal, ajoute M. Lamendin.

En terminant, M. Lamendin exprime le regret que les médecins ne soient pas venus. Ils auraient entendu ces tristes histoires. C'est probablement ce qu'ils ont voulu éviter.

Après de nombreux applaudissements, soulignant le discours de M. Lamendin, la parole est donnée au citoyen Cadot, vice-président du syndicat des mineurs.

M. Cadot fait une critique assez judicieuse des observations du mini tre des travaux publics au sujet de l'élection des médecins que le ministre déclare être contraire à la loi.

M. Cadot dit que les mineurs se trouvent en ce moment en présence de la triste coalition *médicale, patronale et gouvernementale*.

Il ajoute que le conflit est aggravé par le ministre qui vient s'opposer lui-même à l'élection des médecins par les ouvriers. (Nombreux bravos).

Après quelques observations de M. Biolet, métouin à Lens qui s'efforce de défendre dans les journaux, le président déclare que personne ne toutefois conteste la réalité des faits dramatiques racontés par M. Lamendin, et *M. Evrard* fait une critique très vive des procédés des Compagnies, procédés qui excitent d'un bout à l'autre du bassin houiller, un mécontentement général.

Enfin M. Basly propose un amendement relatif à la durée du mandat qui serait confié aux médecins.

Nous avons fixé à un an la durée de ce mandat, dit le député de Lens; je crois que cette limite trop restreinte est insuffisante pour assurer un recrutement de médecins sérieux.

En conséquence, je vous propose de fixer la durée de ce mandat à trois ans, sauf à ne rien changer au reste de nos revendications.

La proposition de M. Basly ne paraît pas avoir l'approbation générale, le député de Lens n'insiste pas et propose l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du député Basly l'ordre du jour suivant est voté.

Les délégués du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais et les délégués des conseils des caisses de secours réunis, le 13 janvier 1895, salle Lefebvre à Lens pour discuter d'un commun accord avec les médecins la réorganisation du service médical des Compagnies minières,

Remercient les médecins indépendants qui ont bien voulu se faire représenter à la réunion.

Constatent avec regret que le bureau du syndicat des médecins des mines ait cru devoir prendre une décision formelle, empêcher les membres dudit syndicat de répondre à l'invitation des ouvriers.

Considèrent cette décision comme une sorte de mauvais vouloir indiquant leur désir d'empêcher toute réorganisation.

Considèrent en outre le refus d'approbation opposé par le ministre des travaux publics aux statuts élaborés par le conseil de la caisse de secours de Bruay, organisant l'élection des médecins par les ouvriers, comme étant contraire à l'esprit de la loi.

Et décident.

1° *Que les citoyens Basly et Lamendin* interpelleront sur cette question;

2° Que les conseils d'administration des caisses de secours continueront leurs travaux conformément aux indications fournies par les ouvriers et sans se soucier plus longtemps des exigences du syndicat des médecins des mines.

La séance est ensuite levée, dans le plus grand calme.

Il est 1 heure 35

R. L.-B.

Le général Iung

ET L'INCIDENT DE ROMANI

A la suite de la condamnation de M. le capitaine Romani, M. le général Iung, président de la Ligue franco-italienne avait adressé à M. le marquis Pandolfi, député de Rome, une lettre de protestation, publiée par toute la presse de France et en Italie. Malheureusement, les événements ne sont pas venus confirmer les espérances conçues; la condamnation a été maintenue par les juges militaires et la clémence royale qu'on entrevoyait ne s'est pas manifestée. Dès lors, M. le général Iung a cru devoir donner sa démission de président de la Ligue.

Voici sa lettre :

Monsieur,

Il y a un mois, j'écrivais à l'un de mes collègues et ami du Parlement italien pour lui exprimer la pénible émotion produite par l'incident Romani. Mon sentiment était et est toujours de l'appel mettant fin à ce malheureux incident. Il est bien le cas de dire que ce n'est pas la partie de notre pays qui a été la plus coupable de l'incident, mais nous sommes solidaires de l'honneur suprême. Or, je le répète, mon espérance pas en uniforme et la parole d'un officier en haute cour.

Dans ces conditions ne soyez pas surpris si je viens vous prier d'accepter ma démission de président de la Ligue Franco-Italienne : ne voyez dans cet fait qu'une question individuelle. De loin comme de près, je demeurerai attaché à l'œuvre de rapprochement entre nos pays.

Le peuple italien ne veut à rien rendu responsable des erreurs de quelques-uns. Les dirigeants savent, les idées restent d'union latine et c'est dans l'espoir de tous les hommes de cœur qui savent voir au-delà des nuages que j'ai cru d'un autre âge. Aveugle qui ne le voit pas.

Croyez, Monsieur, mes regrets, à mes sentiments et à mon affection.

Général IUNG.
Député de Bourbonnais.

A ce sujet, notre correspondant de Paris nous télégraphie :

Une réunion des membres de la Ligue a eu lieu aujourd'hui dimanche, à la mairie du 2e arrondissement, sous la présidence de Doumergue, sénateur du Gard, assisté de M. Gérard, député de Rhône, assistée de M. Jaurès, ancien député de Carmaux.

Malgré l'insistance du comité et malgré une lettre de M. Thiers, président de la Société de la Paix de Pertuis, lettre dans laquelle M. Thiers prie le général Iung de rester, les deux parlements se retirer en définitive, se [illegible] maintenant.

Fermeture de la chasse

M. le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :

Art. 1er. — La chasse sera close dans toute l'étendue du département du Nord, le dimanche 27 janvier prochain, à minuit.

Art. 2. — Toutefois sont autorisés :

1° Jusqu'au 1er avril, la chasse de la bécasse dans les bois et taillis, en faisant usage du chien d'arrêt.

2° Jusqu'au 1er mai, la chasse au marais, à une distance de 20 mètres des francs-bords des canaux et rivières, tant que dans les prairies et vallées de la Scarbe, de la Lys et dans celles de l'arrondissement de Dunkerque impossibles par les administrations des Ponts-et-Chaussées et des Eaux et Forêts, en raison des crues, sans qu'il soit nécessaire de se servir de bateaux ou de huttes.

Art. 3. — La chasse au marais et celle du gibier d'eau, dont l'ouverture est fixée au 15 juillet, seront fermées le 10 avril.

Art. 4. — La chasse des oiseaux de mer est permise pendant quarante-huit heures, même en temps de neige. Toutefois elle est exceptionnellement limitée au rivage de la mer, et ne doit, dans aucun cas, avoir lieu à moins de trente mètres du pied des falaises des dunes.

Le transport et la vente du gibier de mer sont permis en tout temps. Les canards sauvages sauront être chassés au moyen d'appeaux ou d'appelants.

Art. 5. — Sont interdits en tous temps, même lorsque la chasse est ouverte, les dispositions ci-dessous formelles, qui ont pour but de protéger les nids et les petits oiseaux dont la taille est inférieure à celle de la caille, de la grive ou du merle.

La tolérance antérieurement consentie pour l'importation et le colportage des cailles exotiques est supprimée.

Ce gibier, quelle que soit la provenance, sera soumis aux prescriptions de la loi qui prohibe la vente et le colportage du gibier pendant la clôture de la chasse.

Médailles d'honneur aux ouvriers de l'agriculture

NORD

M. Thobois (François) à Cuinay.
M. Ingelaere (Jean-Baptiste-Joseph), à Condekerque.
M. Chavin (Auguste) à Lieu-Saint Amand.
M. Dehay (Philippe-Charles-François-Joseph) à Montignies-Saint-Christophe.
M. Merlandt (Jean-Omer) à Hardifort.

PAS-DE-CALAIS

M. Dumont (Charles-Louis-François) à Campagne-lès-Wardrecques.
M. Delair (Pierre-Henri-Joseph) à Boulogne-sur-Mer.
Mme (Henri-Nazaire) à Campagne-les-Wardrecques.

Nominations universitaires

M. Damont, professeur de mathématiques au lycée de Saint-Quentin, est chargé à titre de suppléant des fonctions de professeur de mathématiques au lycée de Douai, pendant la durée du congé accordé à M. [illegible].

M. Cocolin, professeur à l'école normale de Laon, est nommé professeur à l'école normale d'Amiens en remplacement de M. Caron, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Postes et télégraphes

Le mise en activité des établissements de facteurs-receveur créés dans la commune de Saint-Saulve et Wervicq-sur-Mer, et dans les communes d'Avesnes-le-Comte et Ecoivres le 16 janvier 1895.

La circonscription postale du bureau de Saint-Saulve comprend les communes de Saint-Saulve, conservée provisoirement par le bureau de Wavrin.

Le bureau de Don dessert vite toute la partie de territoire de la commune d'Annœullin comprise dans la section de Don.

En vue du fonctionnement régulier des correspondances, il y a intérêt essentiel, pour le public, à ne confier qu'aux agents des bureaux de Don et d'Annœullin, le soin de procéder aux inscription des lettres et autres objets adressés à ces bureaux et confiés à la poste le matin et Don (Nord) et à l'arrivée (Nord) le soir, à l'exception de toute autre indication.

Contributions indirectes

M. Prudhon, précédemment commis au Raquet et tout l'an dernier est supprimé, est nommé commis à Compiègne.

M. Gaville, commis à Armentières, est nommé dans les mêmes fonctions à Lille, en remplacement de [illegible]. Enjorn au-delà sous les de peaux, M. Pilouvier, commis à Toul, est désigné pour remplacer M. Gaville.

M. Pauchefer, commis principal à Breteuil (Oise), est nommé commis principal à Verneuil, en remplacement de M. Pottier, nommé commis principal à Moyenneville (Oise).

M. [illegible], commis principal, chef de poste à Rouen, est nommé commis principal à Dunkerque, en remplacement de M. Mahin, nommé contrôleur à Château-Gontier.

Chemin de fer du Nord

Billets d'aller et retour pour Nice. — La Compagnie du Chemin de fer du Nord mettra en distribution dans toutes les gares, à l'occasion des courses de Nice, des billets d'aller et retour de 1re classe pour 25 francs, des prix réduits de 25 pour 100 valant entre :

135 fr. et 280 fr. 60.

Ces billets auront une durée de validité de 22 jours, qui pourra être prolongée de deux périodes de 10 jours moyennant le paiement d'un supplément de 10 fr. pour chacune de ces périodes.

Les voyageurs pourront s'arrêter tant à l'aller qu'au retour à Marseille, Lyon, à une gare à leur choix à condition de faire viser leur billet des l'arrivée à la gare d'arrêt.

La distribution des billets commencera le 15 janvier et cessera le 26

Les voyageurs porteurs de ces billets pourront prendre place sans payer de supplément, dans les trains de Paris (Nord) à 7 h. 45.

Il pourront également occuper les places de luxe, s'il en reste, en payant le prix journalier partiel de Paris (Nord) à 7 h. 45.

Ils pourront également occuper les places de luxe, s'il en reste, en payant le prix journalier partiel de Paris (Nord) à 7 h. 45.

Ils pourront également occuper les places de luxe, s'il en reste, en payant le prix journalier partiel de Paris (Nord) à 7 h. 45.

Les voyageurs porteurs de ces billets pourront prendre place sans payer de supplément, dans les trains de Paris (Nord) à 7 h. 45.

Les voyageurs pourront s'arrêter tant à l'aller qu'au retour à Marseille, Lyon, à une gare à leur choix à condition de faire viser leur billet dès l'arrivée à la gare d'arrêt.

La distribution des billets commencera le 15 janvier et cessera le 26

Les voyageurs porteurs de ces billets pourront prendre place sans payer de supplément, dans les trains de Paris (Nord) à 7 h. 45.

Ils pourront également occuper les places de luxe, s'il en reste, en payant le prix journalier partiel de Paris (Nord) à 7 h. 45.

Ils pourront également occuper les places de luxe, s'il en reste, en payant le prix journalier partiel de Paris (Nord) à 7 h. 45.

Chronique Locale

ROUBAIX

M. Emile Moreau à Roubaix.

Une assemblée générale de l'*Enseignement mutuel des Travailleurs* aura lieu aujourd'hui (1er) à 7 heures du soir, à la salle Bédin, rue Jeanne d'Arc.

M. Emile Moreau, ancien député de Roubaix, y fera une causerie sur la politique générale.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient de faire don à la bibliothèque de l'école des ouvrages ci-dessous désignés :

Livraisons 2 à 24 de la 4e série du musée monétaire des Arabes, par M. Fabri; tome 6e de la France artistique et monumentale, par M. Gaillard; un exemplaire de l'œuvre de Jean Goujon, par M. M. Revoil et Poitier; tome 1er de l'Alsace et la Lorraine gravures, par M. Coll gnon; un exemplaire en 3 fascicules de « La Broderie au XIXe siècle à nos jours », par M. L. de Farcy; Histoire populaire de la peinture. Ecole flamande, par M. Alexandre.

Jacques Bas ngne et son œuvre, par M. Dorrien, directeur de la Ceramique, par M. Garnier; la Ceramique chinoise, par M. Grand dier; documents parisiens sur l'iconographie de St-Louis, par Jourdain; notes complémentaires des directeurs de l'Académie de France à Rome, tome 6e, par Montaiglon; l'Art en Bourgogne, par Pierr-il Dabert; monumentale de l'Eden et de Vinci sur de vieilles glaces, par Sachnikof, Massacio, par Charles Yriarte.

Une double arrestation pour vol

Le service de la sûreté a arrêté dimanche deux jeunes gens sans profession et domicile indiqués d'un vol de 41 pigeons voyageurs au préjudice de M. Hennuse, demeurant rue des Palmiers, 17.

Ces deux jeunes gens : Jean Vanthyme, 19 ans et François Porte, 17 ans, avaient passé la nuit dans une maison en construction appartenant à M. Hennuse qui pour habituer ses pigeons les avait mis dans le nouveau colombier.

Les deux rôdeurs de nuit les ayant entendus ronculer, Lorez, pour pouvoir les emporter, traita les deux comme dont il fit un sac.

Il y a que ques jours, les deux compères vendirent à raison de 50 centime la pièce, des pigeons qui valaient pour des amateurs au moins 400 fr.

Ce bon marché éveilla l'attention du cabaretier et finalement tout fut découvert.

Les deux amateurs de pigeons ont été écroués au dépôt du 3e arrondissement.

Une tentative d'escroquerie

Un jeune homme de 20 ans, Antoine Robert, se disant un nommé Lamoureux, demeurant à Chez M. Wattrime, rue du Château, a été arrêté dimanche matin, à 7 heures, par le commissaire de police de la rue de la Fosse, qui a fait écrouer Robert au dépôt de sûreté.

Prévoyants de l'Avenir

La recette du 1er trimestre 1895 a donné 3329 fr. 25 pour un effectif de 921 membres dont huit nouveaux.

Situation de la société au 31 décembre 1894 : 1066 sociétaires.

[illegible] membres.

Capital social demande 12.970.068 fr. 45.

Les adhésions sont reçues le 1er dimanche de chaque mois de 10 à l'Hôtel des Pompiers.

Age requis 15 ans accomplis au 1er janvier 1895; cotisation 2 fr. par mois.

Il est rappelé que l'assemblée générale obligatoire aura lieu le dimanche 27 courant à l'Hôtel des Pompiers à 11 heures du matin.

Les sociétés ne sachant d'y assister doivent prévenir le bureau sous peine d'une amende de 1 franc.

La 1058e section vient d'être installée à Lannoy, café de l'Harmonie.

Fête de Bienfaisance

Le tirage de la tombola organisée par les Amis de l'Enfance, au bénéfice des enfants des écoles du quartier, aura lieu lundi 28 janvier, au Café de l'Harmonie, à neuf heures du soir.

Les membres, tous, donnant la générosité de personnes charitables, seront exposés dans la salle en même local.

On trouve des billets à 50 cent. public Café.

Photographie artistique VICTOR HERMANT
180, GRANDE-RUE, ROUBAIX
12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs
Du 1er mars au 15 avril 1895 : 6 fr. 25 la douzaine, avec prime
Portraits de luxe : chacune, de 0.60 à 1.25 francs la douzaine avec prime.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées des 7 au 12 janvier 1895

	Nomb. de colis	Kilos
Soie.	10	1.382
Laine peignée	4936	534.805
Laine filée	912	109.879
Blousses.	76	7.813
Coton.	56	37.084
Totaux.	5.978	690.963

Déversage. 28 : opérations
Tirage . . . 549 1/2 id.

Le Directeur,
[illegible] BEPPER

TOURCOING

Le Journal de Roubaix, dans son numéro d'hier, relève le récit publié par l'*Echo du Nord* sur la *mort mystérieuse* d'une enfant qui fréquentait la crèche et qui reprise le soir au bonne santé avait été trouvée morte le lendemain matin dans son berceau. Le *Journal de Roubaix* ajoute : *l'avenir* a relaté le même fait.

Tel qu'il est relaté, dit-il, cette nouvelle serait peut être de nature à jeter le discrédit sur la crèche.

Nous désirons le journal de Roubaix de trouver chez notre article la moindre parcelle de mettant une fausse interprétation.

Aussi bien que nous apprécions cette belle œuvre, et nous sa ons à qui nous la devons.

Nous ne songeons pas non plus à marchander à la directrice l'hommage qu'elle mérite pour les soins dévoués dont elle entoure les petits êtres confiés à sa garde.

Celui qui est mort la veille ne fréquentait pas la crèche municipale mais était de cédé dans une garderie particulière. Il avait fréquenté la crèche que les convulsions internes l'avait quand même empêché.

Dans tous les cas, nous n'admettons pas en ce qui nous concerne que le journal de Roubaix procède par insinuation et laisse entendre des choses que nous n'avons jamais dites.

Nous n'avons pas à voir ce que notre confrère de l'*Echo du Nord* a pu écrire.

Le vergias

Hier matin, nos rues étaient recouvertes d'une couche de verglas qui rendait la circulation très dangereuse. Nombre de personnes qui étaient forcées descendre ont éprouvé mille difficultés, et c'est en nombre considérable qu'on peut compter les chutes.

Toutefois il n'est parvenu à notre connaissance qu'un accident sérieux dont a été victime Mme Bouchez, rue de la Bisbisert, Mme Leman, 66 ans, ménagère, rue des Villas, cour Bataille 6, au Blanc-Seau.

Elle était sortie vers 9 heures, après avoir pris la précaution d'immaillotter ses chaussures.

Malgré cela elle glissa rue Lhomond, et dans sa chûte se fractura le peignet gauche.

Par suite de l'accident, le transportant du transport des dépêches n'a pu effectuer son service en voiture dans la matinée.

En raison de son quatre heures et demie rue de la Paix, le cheval s'est jeté. On le releva et comme il ne pouvait avancer, on le fit rentrer à la caserne des sompiers.

Les mêmes faits ont dû effectuer le transport des sacs à dos, de la gare au bureau de poste.

Bureau de Bienfaisance

Le mandat de l'un des administrateurs nommé par M. le préfet a pris fin au 31 décembre dernier : C'est M. Jean Philippe qui avait remplacé M. Holbecq, décédé, qui est sortant.

Aussitôt que M. le préfet aura renouvelé le mandat de cet administrateur, la commission se réunira pour procéder à la nomination du vice-président et d'un ordonnateur qui sont nommés pour un an.

Mort subite

M. J.-B. Lenfant, 69 ans, jardinier au château de Mme veuve Bulteau, chemin des Carrés, au Blanc-Seau, s'était couché dans la nuit de samedi à dimanche, vers 4 heure du matin, après avoir assuré le chauffage des serres.

Hier matin, vers 6 heures, sa femme l'appela en vain et comme elle ne dispensait à lui parler lui en a été constata avec stupeur qu'il avait cessé de vivre. La mort est attribuée à une congestion cérébrale.

TOURCOING

Le Journal de Roubaix, dans son numéro d'hier, relève le récit publié par l'*Echo du Nord* sur la *mort mystérieuse* d'une enfant qui fréquentait la crèche et qui reprise le soir au bonne santé avait été trouvée morte le lendemain matin dans son berceau. Le *Journal de Roubaix* ajoute : *l'avenir* a relaté le même fait.

Tel qu'il est relaté, dit-il, cette nouvelle serait peut être de nature à jeter le discrédit sur la crèche.

Nous désirons le journal de Roubaix de trouver chez notre article la moindre parcelle de mettant une fausse interprétation.

Aussi bien que nous apprécions cette belle œuvre, et nous sa ons à qui nous la devons.

Nous ne songeons pas non plus à marchander à la directrice l'hommage qu'elle mérite pour les soins dévoués dont elle entoure les petits êtres confiés à sa garde.

Celui qui est mort la veille ne fréquentait pas la crèche municipale mais était de cédé dans une garderie particulière. Il avait fréquenté la crèche que les convulsions internes l'avait quand même empêché.

Dans tous les cas, nous n'admettons pas en ce qui nous concerne que le journal de Roubaix procède par insinuation et laisse entendre des choses que nous n'avons jamais dites.

Nous n'avons pas à voir ce que notre confrère de l'*Echo du Nord* a pu écrire.

Le vergias

Hier matin, nos rues étaient recouvertes d'une couche de verglas qui rendait la circulation très dangereuse. Nombre de personnes qui étaient forcées descendre ont éprouvé mille difficultés, et c'est en nombre considérable qu'on peut compter les chutes.

Toutefois il n'est parvenu à notre connaissance qu'un accident sérieux dont a été victime Mme Bouchez, rue de la Bisbisert, Mme Leman, 66 ans, ménagère, rue des Villas, cour Bataille 6, au Blanc-Seau.

Elle était sortie vers 9 heures, après avoir pris la précaution d'immaillotter ses chaussures.

Malgré cela elle glissa rue Lhomond, et dans sa chûte se fractura le peignet gauche.

Par suite de l'accident, le transportant du transport des dépêches n'a pu effectuer son service en voiture dans la matinée.

En raison de son quatre heures et demie rue de la Paix, le cheval s'est jeté. On le releva et comme il ne pouvait avancer, on le fit rentrer à la caserne des sompiers.

Les mêmes faits ont dû effectuer le transport des sacs à dos, de la gare au bureau de poste.

Bureau de Bienfaisance

Le mandat de l'un des administrateurs nommé par M. le préfet a pris fin au 31 décembre dernier : C'est M. Jean Philippe qui avait remplacé M. Holbecq, décédé, qui est sortant.

Aussitôt que M. le préfet aura renouvelé le mandat de cet administrateur, la commission se réunira pour procéder à la nomination du vice-président et d'un ordonnateur qui sont nommés pour un an.

Mort subite

M. J.-B. Lenfant, 69 ans, jardinier au château de Mme veuve Bulteau, chemin des Carrés, au Blanc-Seau, s'était couché dans la nuit de samedi à dimanche, vers 4 heure du matin, après avoir assuré le chauffage des serres.

Hier matin, vers 6 heures, sa femme l'appela en vain et comme elle ne dispensait à lui parler lui en a été constata avec stupeur qu'il avait cessé de vivre. La mort est attribuée à une congestion cérébrale.

Suite de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing du 1er

LES GRANDES DE LA PAIX
Institut [illegible]

PANTALON ROUGE

PREMIÈRE PARTIE

Bazeilles de Maudit

Bien qu'il fut tard, l'étape fut longue. On dut se faire un lit dans une ferme, une partie de la nuit et le jour d'arrêtement qu'à Creil.

Le brave garçon avait chaudement enveloppé Darnetal avec sa petite couverture et le portait pour le mieux, de sorte que le bébé tout d'abord n'avait rien dit, puis avait fini par s'endormir.

Au réveil, Darnetal s'était procuré un [illegible] lait dans une ferme, avait acheté petits [illegible].

Et lorsque le petit se mit à crier, ayant faim, il donna son sein pour la tétine, avec [illegible] pour le mieux,